



Procès-verbal

Assemblée générale de la Fédération Suisse des Désinfestateurs

du 30 mars 2017, de 14 h à 15 h

Hôtel National – Hirschengraben 24 - Berne

Ordre du jour

- 1) **Accueil**
- 2) **Liste des présences et détermination des membres ayant le droit de vote, élection du scrutateur**
- 3) **Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 mars 2016**
- 4) **Membres**
- 5) **Changement des statuts, articles 3 et 4 : Conditions préalables à l'affiliation**
- 6) **Approbation du rapport du président**
- 7) **Approbation des comptes annuels et du rapport de l'organe de révision**
- 8) **Décharge du comité directeur**
- 9) **Élection du comité directeur et du président**
- 10) **Élection des membres de la commission de formation**
- 11) **Budget 2017 et fixation du montant des contributions des membres**
- 12) **Commission de formation**
 - 12.1 **Rapport de la commission de formation**
 - 12.2 **Concept du cours de formation 2017/2018**
- 13) **Divers**
- 14) **Date de l'assemblée générale 2018 : Jeudi 22 mars 2018 comme date probable**

1) Accueil

En tant que président de la Fédération Suisse des Désinfestateurs (FSD), Manuel Wegmann salue les membres présents à l'assemblée générale 2017.

Manuel Wegmann évoque l'invitation conforme aux statuts au moyen d'une lettre de convocation datant du 24 février 2017. Aucune proposition concernant l'ordre du jour n'a été formulée.

2) Liste des présences et détermination des membres ayant le droit de vote, élection du scrutateur

Conformément à la liste des présences, 34 membres sont personnellement présents à l'assemblée générale. Par ailleurs, neuf membres ont fait usage de l'art. 18 lit. e des statuts et ont délégué leur droit de vote pour l'assemblée générale d'aujourd'hui à un autre membre. Par conséquent, 43 membres sont représentés à l'assemblée générale. La majorité absolue se situe à 22 voix.

Manuel Wegmann propose Benjamin Hauck comme scrutateur.

Décision : Benjamin Hauck est élu à l'unanimité comme scrutateur.
--

Benjamin Hauck accepte ce choix.



3) Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 mars 2016

Le procès-verbal a été présenté aux membres par écrit via un courrier.

Manuel Wegmann demande à l'assemblée si elle souhaite la lecture du procès-verbal.

Ce n'est pas le cas.

Aucune question n'est posée au sujet du procès-verbal.

Décision : Le procès-verbal de l'assemblée générale du 30 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

4) Membres

Manuel Wegmann fait savoir que durant l'année associative 2016/2017, deux nouveaux membres ont été accueillis :

- Bioclean, Via Milano 19, Chiasso (17.06.16)
- A-Team désinfection sàrl, avenue Bois-de-la-Chapelle, Onex (14.03.17)

L'entreprise suivante a quitté la Fédération :

- EXTERMINATOR GmbH, Im Hof 9, 8355 Aadorf, reprise par la société Ronner AG

Les sociétés nuiCible et abc – Schädlingbekämpfung ont récemment déposé une demande d'affiliation.

Manuel Wegmann aborde l'état actuel de la procédure judiciaire entre la société exclue Insektol AG Pest Control et la FSD. Après les deux premières instances, la FSD a à nouveau gagné devant le Tribunal fédéral. M. Ryffel est donc définitivement exclu de la FSD.

5) Changement des statuts, articles 3 et 4 : Conditions préalables à l'affiliation

Sur la base des commentaires consécutifs à l'enquête auprès des membres 2016, le comité directeur a élaboré, en accord avec Manuel Wegmann, une proposition de modification des critères d'admission. Celle-ci a été jointe à l'envoi des annexes, le 17 mars 2017.

Le point 3.1 présente une nouveauté : « L'activité prioritaire est la lutte contre les nuisibles. » L'objectif de ce paragraphe est d'éviter que nos membres soient soumis à une convention collective de travail (CCT) relevant d'un autre secteur, comme ce fut le cas en Suisse romande avec la CCT pour le secteur du nettoyage. Avec le soutien du CP, nous avons pu obtenir que les membres de la FSD en Suisse romande ne soient plus soumis à la CCT du secteur du nettoyage ! Cependant, l'objectif n'est pas d'exclure les entreprises dont l'activité prioritaire n'est pas la lutte contre les nuisibles, car le paragraphe 3.4 autorise l'adhésion de ce type de membres.

Le contenu du point 3.2 n'a pas été modifié.

Point 3.3 : Une certification des membres de la FSD selon la norme EN 16636 est appropriée comme norme de qualité. La FSD soutiendra ses membres lors de la certification. Les détails relatifs à ce sujet sont présentés à la section Divers.



Point 3.4 : Présente une dérogation au point 3.1.

Décision : Le changement des statuts est approuvé à l'unanimité.

6) Approbation du rapport du président

Le rapport annuel 2016-2017 du président a été remis aux membres avant l'AG.

Manuel Wegmann récapitule les points les plus importants du rapport.

Personne ne souhaite prendre la parole.

Décision : Le rapport annuel du président est approuvé à l'unanimité.

7) Approbation des comptes annuels et du rapport de l'organe de révision

Manuel Wegmann donne la parole à Thomas Schaumberg. Les comptes annuels ont été présentés aux membres au préalable. Les comptes annuels sont mis en discussion. Aucune question n'est posée.

Décision : Les comptes annuels et le rapport de l'organe de révision sont approuvés à l'unanimité.

8) Décharge du comité directeur

Manuel Wegmann redonne la parole à Thomas Schaumberg.

Thomas Schaumberg propose à l'assemblée générale d'accorder la décharge du comité directeur.

Décision : La décharge du comité directeur est accordée à l'unanimité.

Au nom de tous les membres du comité directeur, Manuel Wegmann adresse ses remerciements pour la confiance témoignée.

9) Élection du comité directeur et du président

Manuel Wegmann fait savoir que le mandat de deux ans du comité directeur est écoulé.

Les membres actuels du comité directeur

- Isabelle Landau
- Stéphane Aeschlimann
- Jean-Martin Fierz
- Pascal Frei
- Manuel Wegmann



se présentent à nouveau pour le mandat 2017 – 2019 du comité directeur.

Manuel Wegmann demande à l'assemblée si d'autres propositions ont été formulées pour de nouveaux membres du comité directeur. Ce n'est pas le cas.

Manuel Wegmann demande à l'assemblée si une élection en bloc de tous les membres du comité directeur est acceptable.

Décision : Une élection en bloc de tous les membres du comité directeur est approuvée à l'unanimité.

Manuel Wegmann propose de réélire le comité directeur.

Décision : Le comité directeur actuel est réélu à l'unanimité pour le mandat 2017 – 2019.

Au nom du comité directeur, Manuel Wegmann adresse ses remerciements pour la confiance témoignée.

Isabelle Landau fait savoir que le président actuel Manuel Wegmann se met à disposition pour un nouveau mandat de deux ans.

Elle demande à l'assemblée si d'autres candidatures ont été soumises. Ce n'est pas le cas.

La demande concerne la réélection de Manuel Wegmann à la présidence pour le mandat 2017 – 2019.

Décision : Manuel Wegmann est réélu président à l'unanimité pour le mandat 2017 – 2019.

Isabelle Landau félicite le président réélu.

10) Élection des membres de la commission de formation

Manuel Wegmann fait savoir que le mandat de deux ans de la commission de formation est écoulé.

Les membres actuels de la commission de formation

- Isabelle Landau
- Gabi Müller
- Gérard Cuendet
- Daniel Fassbind
- Ulrich Lachmuth

se présentent à nouveau pour le mandat 2017 – 2019.

Manuel Wegmann demande à l'assemblée si d'autres propositions ont été formulées pour de nouveaux membres de la commission de formation. Ce n'est pas le cas.

Manuel Wegmann demande à l'assemblée si une élection en bloc est acceptable.



Décision : Une élection en bloc de tous les membres de la commission de formation est approuvée à l'unanimité.

Manuel Wegmann propose de réélire les membres de la commission de formation.

Décision : Les membres actuels de la commission de formation sont réélus à l'unanimité pour le mandat 2017 – 2019.

11) Budget 2017 et fixation du montant des contributions des membres

Manuel Wegmann donne la parole à Thomas Schaumberg.

Le budget a été envoyé au préalable. Il se base sur le nombre déclaré de techniciens dans les effectifs de l'année précédente.

Thomas Schaumberg explique le budget.

Aucune autre question n'est posée.

Décision : Le budget 2017 est approuvé à l'unanimité.

Manuel Wegmann demande que les contributions des membres, les contributions des donateurs et les frais d'admission demeurent identiques à ceux de 2017.

Décision : Il a été décidé par 42 voix pour et une abstention de percevoir des contributions de membres identiques à celles de 2017.

Selon Manuel Wegmann, le nombre de techniciens déclarés est resté globalement constant.

12) Commission de formation

12.1 Rapport de la commission de formation

Une vue d'ensemble des activités de la commission de formation en 2016 a été fournie en matinée à la suite de la formation continue printanière.

12.2 Concept du cours de formation 2017/2018

À la suite de la formation continue printanière, Daniel Fassbind a présenté en matinée le concept du cours de formation 2017-2018.

Il propose l'acceptation du concept du cours de formation 2017-2018.

Décision : Le concept de formation est approuvé par 37 voix pour et six abstentions.



13) Divers

Comme annoncé au point 5 de l'ordre du jour, Manuel Wegmann propose que la FSD soutienne les membres lors de leur certification selon la norme EN 16636 jusqu'à un montant maximal de 2 000 CHF par entreprise. Les membres peuvent effectuer cette demande d'ici fin 2017. Aucune prise en charge des coûts n'est possible pour les certifications déjà réalisées. Le montant total de toutes les demandes sera inscrit dans le budget 2018 et sera soumis au vote des membres lors de la prochaine AG.

Décision : La proposition est approuvée par 34 voix pour, deux voix contre et sept abstentions.

Uli Lachmuth s'adresse aux membres en ce qui concerne la mise en œuvre du concept de formation continue 2017/2018. Il insiste sur le fait que le soutien des membres revêt la plus grande importance pour la réussite du projet. Sinon, cela revient à verser du vieux vin dans une bouteille neuve. Il invite les membres à se présenter en tant qu'intervenants et que chargés de cours. Par ailleurs, la commission de formation professionnelle apprécierait de recevoir des propositions concrètes. La réussite du projet dépend de l'engagement des membres.

Jean-Martin Fierz est d'accord avec Uli Lachmuth sur le principe. Mais le nouveau concept est dans tous les cas très important et comprend de nombreuses innovations.

Toni Hasenböhler est d'avis que les examens devraient de préférence avoir lieu au début du module suivant.

14) Date de l'assemblée générale 2018 : Jeudi 22 mars 2018 comme date probable

Décision : Le 22 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

Manuel Wegmann clôture l'assemblée générale 2017, remercie pour la participation active et souhaite à tous un bon exercice.

L'assemblée se clôture par des applaudissements.

Berne, 06.04.2017

Manuel Wegmann
Président

Thomas Schaumberg
Secrétariat